

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

Quel avenir pour Séné en matière d'urbanisme ?

Qu'est-ce que le PADD?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est le projet politique de la municipalité en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour les dix prochaines années. Il donne la direction à suivre pour l'élaboration des documents constitutifs du futur PLU : le règlement écrit et graphique ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation.

Il répond aux questions suivantes :

1. **Que faut-il préserver et protéger et comment ?**
2. **Où, comment et pour qui construire ?**

1. Préserver et protéger

Comment?



- Identifier, préserver et valoriser **la Trame Verte et Bleue (TVB)**
- Maintenir, protéger, voire renforcer **les réservoirs de biodiversité** (bocage, zones humides, cours d'eau, boisements)
- **Réglementer strictement** l'évolution des constructions, des équipements et des infrastructures présents dans ces espaces ou à proximité
- Etablir les connexions de la TVB avec les espaces de **nature en ville**
- Valoriser et protéger **les réservoirs de biodiversité** (bocage, zones humides, cours d'eau, boisements, etc.)
- Préserver **les paysages** et **le patrimoine bâti**

2. Où, comment et pour qui construire ?

Conforter l'armature urbaine spécifique de Séné



- Réaffirmer la centralité du **secteur aggloméré du bourg**
- Conforter le rôle d'accueil prioritaire des habitants en continuité bâtie de l'agglomération de Vannes pour le **secteur aggloméré du Poulfanc**
- **Maintenir la vocation maritime** sans étendre son enveloppe bâtie pour le secteur aggloméré de Langle (de Langle à Port Anna)
- **Préserver les identités des différents villages** (La Lande de Cano, La Belle Etoile, Cadouarn, Moustérian, Kerarden et Montsarrac) et densifier sans extension de l'enveloppe bâtie
- Encadrer strictement l'évolution des extensions des constructions existantes pour **les secteurs d'habitat diffus** (Kerhuillieu, Cano, Falguerec, la Croix Neuve, Cressignan, Michotte, les Brouel, la Garenne, Bot spernen, le Morboul, Gornevèze, etc...).

Opter pour un développement urbain sobre et équilibré



- Mettre en œuvre une politique de **modération de notre consommation foncière** et **lutter contre l'étalement urbain** en réduisant de 50 %, d'ici à 2031, notre potentiel de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette volonté conduit à n'envisager qu'environ 8 hectares qui pourraient pris sur ces espaces particulièrement sensibles
- Mobiliser tout ou partie du potentiel de résorption des **logements vacants**
- Définir sur chaque secteur bâti **une densité** en adéquation avec les densités et les formes bâties environnantes
- Préciser les gabarits (**hauteur, surface**) des **futures constructions**
- Favoriser l'émergence de nouvelles formes urbaines bâties

Accueillir, être solidaire, cultiver la mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle

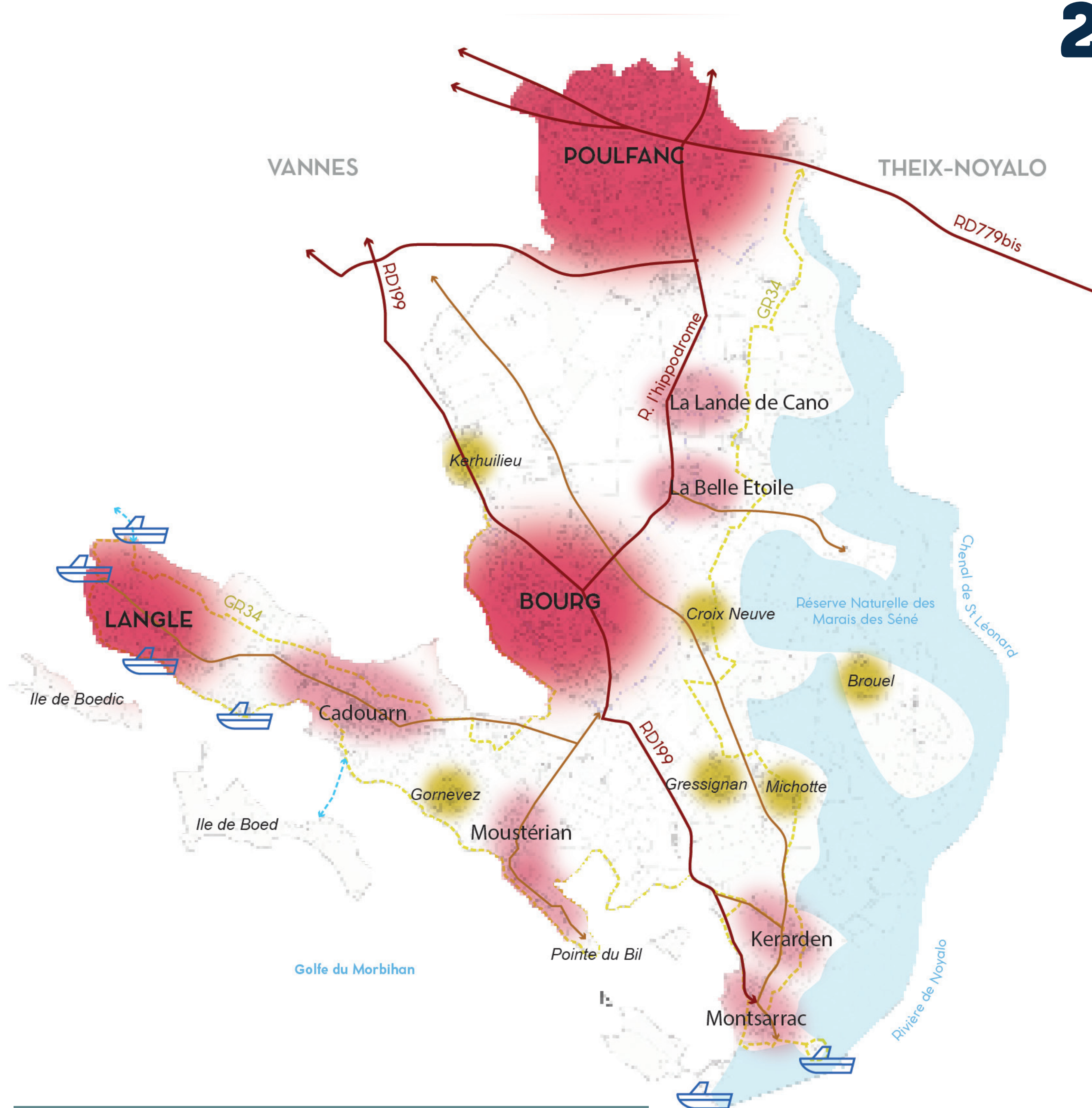


- **Maintenir une dynamique démographique** en cohérence avec l'objectif d'accueil de nouvelles populations en cœur d'agglomération (dont Séné est l'une des composantes) et en tenant compte de notre capacité d'accueil sur un territoire sensible et fragile
- Favoriser une **production variée de logements** répondant aux besoins de tous
- Produire **une cinquantaine de logements par an** permettant de conserver un rythme régulier et de tendre vers les objectifs dessinés par le SCOT en 2020

Un urbanisme durable pour s'adapter au changement climatique



- **Réduire l'exposition de la population aux risques**
- Favoriser l'adaptation aux épisodes de chaleur et de sécheresse
- Développer une **approche bioclimatique**
- Favoriser les mobilités alternatives afin de réduire la place de la voiture
- Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables
- Favoriser la prise en compte de la nature dans le tissu urbanisé



ARMATURE TERRITORIALE DE SENE	
Zone agglomérée :	Accessibilité
- Bourg	- Principales voies de communication :
- Poulfanc	- RD199 (Saint-Armel - Vannes)
- Secteur de Langle	- RD779bis (Echangeur RN165 - Poulfanc - Vannes)
Villages :	- Rue de l'hippodrome (Bourg Séné - Poulfanc)
- Cadouarn	Réseau secondaire communal
- Kerarden	- GR34
- Montsarrac	- Liaisons piétonnes (marée basse) ou maritimes
- Moustérian	- Cale
- La Belle Etoile	
- La Lande de Cano	
Secteurs diffus	

Maintenir un dynamisme économique adapté au contexte géographique



- **Maintenir la dynamique économique** sans étendre les zones d'activités économiques existantes
- Maintenir et préserver la dynamique du **commerce de proximité**
- Accompagner le développement numérique
- **Conforter les activités agricoles** existantes
- **Maintenir les activités conchylicoles** existantes et favoriser leur cohabitation sur un secteur dédié
- **Préserver les activités de pêche** en définissant des lieux de stockage pour le matériel
- **Préserver et organiser les activités nautiques** et favoriser un tourisme respectueux du territoire

